



SÉCURITÉ
SOCIALE
INDÉPENDANTS

- » Aide aux cotisants en difficulté
- » Aide financière exceptionnelle
- » Aide aux actifs victimes de catastrophes ou d'intempéries
- » Accompagnement au départ à la retraite



ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

- » L'URSSAF ACCOMPAGNE
LES TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS
EN FRAGILITÉ

EN SAVOIR +



Contactez nos conseillers au **3698**



Consultez le site [secu-independants.fr](https://www.secu-independants.fr)

(Rubrique : action sociale / demander une aide)